

Cap-Santé, le 16 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le 16 août 2023, 19 h 15, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Éric Sauvageau
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Simon Sheehy
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Karina Bélanger
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Archill Gladu
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Charles-Édouard France, directeur des finances
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence :

Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 31 juillet 2023
 - 4.2 Entente PLIU avec la Municipalité de Rivière-à-Pierre et le Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre – Confirmation de la dissolution du Groupe bénévole et suivi du dossier
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (10 règlements)

- 6.2 Programme d'aménagement durable des forêts – Modification à une recommandation de financement des projets d'acquisition de connaissances sur les enjeux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire
- 6.3 Démarche de consultation publique portant sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire – Mandat à la commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.2 Programme d'aide à la restauration patrimoniale – Dossier(s) recommandé(s)
- 8.3 Salon de l'emploi 2023 - Expo Donnacona – Demande d'aide financière
- 8.4 Accès au matériel de création à l'Arc-en-ciel – Projet de l'Entente de développement culturel
- 8.5 Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) – Permission de déposer une demande
- 8.6 Promenade-Fleuve – Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour la fabrication des éléments signalétiques
- 8.7 Autorisation de transfert de fonds provenant du Programme d'accompagnement et mise en œuvre des recommandations de Québec numérique au Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf, volet 6 (Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)) – Somme résiduelle de 32 282,15 \$
- 8.8 Fonds régions et ruralité (FRR) – Dépôt et adoption du rapport d'activité
- 8.9 Fonds régions et ruralité (FRR) – Adoption des priorités annuelles d'intervention 2023-2024
- 8.10 Programme Accès entreprise Québec (AEQ) 2022-2023 – Dépôt et adoption du rapport 2022-2023
- 8.11 Signalisation du Chemin du Roy – Autorisation de signer le contrat à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
- 8.12 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Abrogation et remplacement de la résolution CR 145-06-2023
- 8.13 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Modification à apporter suite à la résolution CR 070-03-2023
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 Projet de financement d'acquisition d'orthophotographies aériennes – Autorisation de payer

9.2 Association des producteurs de maïs sucré de Neuville, membre IGP – Demande de participation financière

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **6 septembre 2023** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **20 septembre 2023** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 185-08-2023 Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2023

CR 186-08-2023 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 12 juillet 2023 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2023

CR 187-08-2023 CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	94 218,72 \$
Service de la paie :	332 997,76 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	44 551,17 \$
Immobilisations :	0 \$

Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	50 496,15 \$
▪ Tourisme :	35 264,02 \$
▪ Accès entreprise Québec :	0 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	14 086,87 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	18 911,97 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	255 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	155 000,00 \$
▪ Fonds Relève de la FQM :	4 391,00 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	37 700,00 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	45 330,00 \$
▪ Entente CALQ :	0 \$
▪ Organismes régionaux :	4 000,00 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	6 988,60 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	9 921,66 \$
▪ Devises portneuvoises :	0 \$
Subvention MAMH en support aux MRC et municipalités suite à la pandémie de COVID-19 :	93 089,51 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	7 733,81 \$
GRAND TOTAL :	1 209 681,24 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 31 juillet 2023;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 31 juillet 2023, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, greffière-trésorière

4.2 ENTENTE PLIU AVEC LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE ET LE GROUPE BÉNÉVOLE RECHERCHE ET SAUVETAGE RIVIÈRE-À-PIERRE – CONFIRMATION DE LA DISSOLUTION DU GROUPE BÉNÉVOLE ET SUIVI DU DOSSIER

CR 188-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité de Rivière-à-Pierre et le Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre, signée le 29 avril 2020, relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire situé dans la partie nord des TNO (CR 062-03-2020);

CONSIDÉRANT que le Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre a transmis à la MRC de Portneuf et à la Municipalité de Rivière-à-Pierre une résolution adoptée le 24 juillet 2023 confirmant la dissolution et la liquidation de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a transmis une résolution (2023-04-118) à la MRC, entérinée le 4 avril 2023, confirmant la dissociation de la Municipalité du « Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre » et son intention de mettre fin à l'entente qui les lie;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC confirme mettre fin, en date de la présente, à l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire situé au nord des TNO entrée en vigueur le 29 avril 2020;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate son équipe afin de travailler de concert avec la Municipalité de Rivière-à-Pierre sur une possible nouvelle mouture d'entente excluant le Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre et précisant le territoire d'intervention dorénavant couvert par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (10 RÈGLEMENTS)

CR 189-08-2023

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 303-23 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 495.8-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 de la Ville Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.37-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.38-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville Pont-Rouge;
- règlement numéro 525-23 modifiant le plan d'urbanisme numéro 431-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro 527-23 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro URB-04.01 modifiant le règlement de lotissement numéro URB-04 de la Municipalité de Saint-Alban;
- règlement numéro 278-23 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 816-23 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 819-23 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – MODIFICATION À UNE RECOMMANDATION DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES ENJEUX DES TABLES LOCALES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

CR 190-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour une délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a pris connaissance des recommandations de financement du comité de sélection des projets d'acquisition de connaissances sur les enjeux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT qu'un montant résiduel de 15 000 \$ n'a pas encore été engagé pour le financement des projets dans ce volet du PADF;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a octroyé en décembre 2022 une aide financière de 36 559 \$ pour la réalisation du projet de plan d'aménagement forestier intégré visant à améliorer la qualité de chasse à l'orignal sur la Réserve faunique de Portneuf, puis une bonification de 10 000 \$ en février 2023, mais que le projet nécessite une fois de plus une expertise supplémentaire qui n'était pas prévue au moment du dépôt du projet;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise une bonification de 10 000 \$ au financement du projet de plan d'aménagement forestier intégré visant à améliorer la qualité de chasse à l'orignal sur la Réserve faunique de Portneuf et qu'elle autorise la signature de protocoles d'entente avec les fournisseurs de services identifiés dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CR 191-08-2023

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé en mai dernier un processus de consultation publique en vue de la publication de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT que ces nouvelles OGAT visent à moderniser le cadre d'aménagement du territoire au Québec en conformité avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette consultation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a produit un document de consultation identifiant les orientations, les objectifs et les attentes du gouvernement envers le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les nouvelles OGAT qui seront définies à l'issue de la consultation constitueront le nouveau cadre d'aménagement du territoire qui devra se traduire dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC et par concordance, dans les plans et règlements d'urbanisme des municipalités;

CONSIDÉRANT que la commission de l'aménagement et du développement du territoire s'est réunie une première fois afin de prendre connaissance du contenu des nouvelles OGAT et que celle-ci considère important de participer à ce processus de consultation en commentant les propositions soumises dans le document de consultation;

CONSIDÉRANT que les commentaires liés à ce processus de consultation doivent être transmis d'ici le 31 août prochain;

Il est proposé par M. Éric Sauvageau et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la commission de l'aménagement et du développement du territoire pour analyser le document de consultation et lui autorise à transmettre, au nom de la MRC de Portneuf, les commentaires qu'il juge appropriés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 192-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 15 août 2023, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
Saint-Raymond					
#08-23-4300 Épicerie l'ambrosie inc.	5 000 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	1	-
Pont-Rouge					
#08-23-4298	35 000 \$ 2 500 \$	FLI-FLS FSE volet 1	Prêt Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	2	-
Saint-Thuribe					
#08-23-4295	14 500 \$ 1 500 \$	FLI-FLS FSE volet 2	Prêt Soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante	1	1
Cap-Santé					
#08-23-4303	25 000 \$ 2 500 \$	FLI-FLS FSE volet 1	Prêt Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	1	-

* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – DOSSIER(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 193-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un Programme d'aide à la restauration patrimoniale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier le 9 décembre 2020 (CR 294-12-2020);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale (CR 146-05-2021) vient encadrer la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles en 2023 pour ce programme;

CONSIDÉRANT que des projets admissibles ont été analysés en fonction des paramètres prévus par cette politique et que les projets recommandés sont les suivants :

Numéro de dossier	Projet	Municipalité	Coût de projet admissible	Montant admissible
PAR 2023-17	Restauration de la galerie en façade avant	Saint-Casimir	3 398,79 \$	1 889,19 \$
PAR 2023-28	Restauration de la toiture - versant arrière	Neuville	28 283,85 \$	20 000,00 \$
PAR 2023-01	Travaux de toiture-réfection de la corniche jusqu'au soffite	Cap-Santé	401,49 \$	301,12 \$

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 22 190,31 \$, somme disponible au budget du Programme d'aide à la restauration patrimoniale;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 SALON DE L'EMPLOI 2023 - EXPO DONNACONA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CR 194-08-2023

CONSIDÉRANT que le Salon de l'emploi de la région de Portneuf n'a pas eu lieu en 2020, 2021, et 2022, et ce en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT qu'un grand Salon de l'emploi de la région de Portneuf n'aura également pas eu lieu en 2023, mais se fera plutôt sous forme de minisalon;

CONSIDÉRANT que les différents partenaires aux projets sont toujours en questionnement quant à l'événement dans la forme définitive de cet événement;

CONSIDÉRANT la problématique toujours grandissante de l'accès à la main-d'œuvre pour les entreprises de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est très sensible à la problématique criante de manque de main-d'œuvre sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre d'Expo Donnacona d'organiser un 2^e Salon de l'emploi lors de la tenue de son événement annuel qui aura lieu du 7 au 10 septembre 2023 à l'aréna de Donnacona;

CONSIDÉRANT que 27 kiosques sont disponibles, et ce au coût de 450 \$ pour les 4 jours de la tenue de l'Expo;

CONSIDÉRANT la satisfaction des entreprises exprimée lors du 1^{er} Salon en 2022, événement qui leur assure une grande visibilité;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues et disponibles au budget 2023 aux fins de la tenue d'un grand Salon de l'emploi;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à verser à Expo Donnacona une aide financière de 8 000 \$ pour l'organisation de son Salon de l'emploi 2023;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FRR – 2022-2023 - Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62143 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 ACCÈS AU MATÉRIEL DE CRÉATION À L'ARC-EN-CIEL – PROJET DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CR 195-08-2023

CONSIDÉRANT qu'un projet favorisant l'accès au matériel de création est prévu dans l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 et qu'une enveloppe de 15 000 \$ est disponible pour une initiative;

CONSIDÉRANT que l'Arc-en-ciel est tout indiqué comme organisme porteur d'un tel projet qui cadre avec les attentes de l'EDC;

CONSIDÉRANT que l'Arc-en-ciel a trois points de service sur le territoire de la MRC de Portneuf permettant de rejoindre un maximum de citoyens;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf confie le mandat à l'Arc-en-ciel de monter un plan d'acquisition de matériel, d'élaborer une programmation dans les 3 points de service de l'organisme, et octroie une aide financière de 15 000 \$;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, et M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié à ce projet;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 15 000 \$ en contributions financières pour la réalisation de ce projet en provenance de l'Entente

de développement culturel 2021 de 5 000 \$ et 2022 de 10 000 \$, poste budgétaire numéro 02 70210 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 FONDS POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS (FACL) – PERMISSION DE DÉPOSER UNE DEMANDE

CR 196-08-2023

CONSIDÉRANT que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a récemment ouvert le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) visant à soutenir les communautés dans la mise en place d'initiatives qui permettent d'accélérer la construction de logements sur un territoire;

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt des projets est fixée au 18 août 2023 et que pour ce faire, la MRC propose de procéder au dépôt d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC souhaite déposer une demande, pour et au nom des 18 municipalités locales;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil autorise la MRC de Portneuf à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

QUE le conseil de la MRC autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, et M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous documents relatifs au projet ou au financement qui en découle;

QUE la MRC de Portneuf s'engage à verser les sommes reçues aux municipalités locales selon les partages prévus au plan d'action déposé régionalement dans le cadre du FACL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 PROMENADE-FLEUVE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LA FABRICATION DES ÉLÉMENTS SIGNALÉTIQUES

CR 197-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf assure la coordination du projet de Promenade-Fleuve et qu'à ce titre est porteuse du projet, en collaboration avec les municipalités du littoral;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a lancé un premier appel d'offres sur SEAO le 9 mars 2023 (CR 050-02-2023) pour la fabrication et l'installation des éléments signalétiques prévus au projet et qu'aucune offre n'a été reçue. L'appel d'offres était global et incluait la fabrication des différents éléments signalétiques (structures, panneaux graphiques), leur installation et les aménagements requis (bases de béton, surfaces de pavé de béton, ancrages, engazonnement et plantations);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a lancé un deuxième appel d'offres sur SEAO le 26 avril 2023 (CR 050-02-2023-2 / deuxième affichage formule révisée) et qu'une seule offre a été reçue. Celle-ci était conforme, mais le prix soumis démontrait un écart considérable avec les estimations budgétaires et le budget disponible pour la réalisation de ce volet;

CONSIDÉRANT que compte tenu des raisons évoquées, les deux appels d'offres ont dû être annulés et cette situation a fait en sorte de décaler

de façon importante l'échéancier de réalisation du projet dont la finalité était prévue initialement à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT que les différents bailleurs de fonds du projet ont été approchés pour obtenir l'autorisation de décaler l'échéancier du projet en 2024 et que tous ont donné leur accord;

CONSIDÉRANT que dans une perspective de saine administration et dans le but d'augmenter les chances d'obtenir des soumissions adéquates, la MRC de Portneuf propose de ventiler le mandat en trois volets, soit la fabrication des éléments signalétiques (structures, panneaux graphiques), l'installation et les aménagements requis (bases de béton, surfaces de pavé de béton, ancrages) et l'aménagement paysager (engazonnement et plantations);

CONSIDÉRANT que, selon les estimés budgétaires fournis par OPTION aménagement, le coût estimé pour le volet de la fabrication des éléments signalétiques justifie que la MRC de Portneuf soit tenue d'aller en appel d'offres public en adéquation avec la Politique de gestion contractuelle en vigueur;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à aller en appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le volet de la fabrication des éléments signalétiques;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour élaborer une grille d'évaluation des soumissions qui sera jointe à l'appel d'offres et à mettre en place un comité d'évaluation des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 AUTORISATION DE TRANSFERT DE FONDS PROVENANT DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE QUÉBEC NUMÉRIQUE AU FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF, VOLET 6 (SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)) – SOMME RÉSIDUELLE DE 32 282,15 \$

CR 198-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un projet de virage numérique pour les entreprises permettant d'accompagner 100 entreprises, sur une période de 12 mois, grâce à l'expertise de l'organisme à but non lucratif Québec numérique;

CONSIDÉRANT que l'entente autorisée (CR 016-01-2021) et conclue avec Québec numérique et le Secrétariat à la Capitale-Nationale est terminée et ne sera pas renouvelée avec Québec numérique;

CONSIDÉRANT qu'un volet de cette entente reposait sur la mise en œuvre des recommandations de Québec numérique et que les fonds disponibles pour ce volet n'ont servi qu'une seule fois, et que le solde résiduel est de 32 282,15 \$;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat à la Capitale-Nationale accepte que les sommes résiduelles non utilisées dans le projet initial soient reportées aux mêmes fins dans le Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf, volet 6 (Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI));

CONSIDÉRANT que la MRC désire toujours soutenir les entreprises afin qu'elles prennent, de façon efficiente, le virage des technologies de l'information et ainsi favoriser le développement de l'achat local et la présence des entreprises portneuvoises sur le Web;

CONSIDÉRANT que la MRC veut favoriser la rentabilité des commerces et/ou diversifier l'offre de services par l'ajout d'outils technologiques (vente en ligne, CRM, optimisation des procédés numériques, etc.) dans leur modèle d'affaires afin de devenir encore plus compétitifs dans leur secteur d'activité;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le transfert de la somme résiduelle de 32 285,15 \$ (engagée via le fonds affecté au développement économique et destinée au Programme cité ci-haut) au Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf, volet 6 (Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI));

QUE la politique d'investissement associée à la mise en œuvre des recommandations de Québec numérique adoptée en juillet 2021 (CR 191-07-2021) soit désormais remplacée par la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf volets 1 à 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

CR 199-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est signataire d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec la ministre responsable de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de comptes auprès du gouvernement afin de recevoir un dernier versement correspondant à 35 % de la subvention totale de 1 155 023 \$;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC;

CONSIDÉRANT que le rapport a été transmis aux élus lors du comité de travail tenu le 2 août 2023 et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activité du FRR pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, préparé par le Service de développement économique, et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

QUE ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la MRC de Portneuf, tel que requis à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR);

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2023-2024

CR 200-08-2023

CONSIDÉRANT qu'une entente de gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 est intervenue entre la ministre responsable de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, et la MRC de Portneuf le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente précise que la MRC de Portneuf doit, chaque année, adopter des actions à prioriser en regard des objets poursuivis par l'entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf ont pris connaissance de la proposition de priorités, lors du comité de travail du 2 août 2023, et sont d'accord avec les recommandations;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les actions prioritaires telles que déposées lors du comité de travail du 2 août 2023;

QUE les actions prioritaires soient mises en ligne sur le site Internet de la MRC de Portneuf et également expédiées au Secrétariat à la Capitale-Nationale, ce dernier étant désigné par la ministre pour la représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) 2022-2023 – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT 2022-2023

CR 201-08-2023

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est signataire d'une convention d'aide financière dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ), mis en place par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT que dans cette convention, il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de comptes annuelle auprès du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'activité pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 doit être déposé et adopté par le conseil de la MRC puis soumis au MEIE;

CONSIDÉRANT que le rapport a été transmis aux élus lors du comité de travail tenu le 2 août 2023 et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport du programme Accès entreprise Québec (AEQ) 2022-2023, préparé par le Service de développement économique, et que ce dernier soit transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Lucie Godin, directrice du Service de développement économique / Développement local et des collectivités, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 SIGNALISATION DU CHEMIN DU ROY – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CR 202-08-2023

CONSIDÉRANT que la ministre des Transports et de la Mobilité durable est, en vertu du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques, responsable de la gestion des contrats de signalisation touristique comprenant les plans de localisation des panneaux, la fabrication, l'installation et l'entretien de la signalisation à intervenir dans le cadre du projet du Chemin du Roy;

CONSIDÉRANT que le 10 janvier 2019, un contrat de signalisation de la route touristique du Chemin du Roy (contrat DGGPREE-03-01-04) est intervenu entre la Municipalité régionale de comté de Portneuf et le ministère des Transports et que ce dernier a pris fin le 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le MTMD a fait parvenir à la MRC de Portneuf un projet d'entente pour la gestion de la signalisation en lien avec le circuit touristique du Chemin du Roy;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

- 1) Une facture globale de 6 710,00 \$ plus taxes applicables pour la période du 20 juin 2023 au 18 novembre 2028;
- 2) Cette facture est répartie en 5 versements annuels égaux de 1 342,00 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le MTMD;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à réserver les sommes nécessaires pour la promotion et la signalisation du Chemin du Roy dans l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) pour les années 2023 à 2028;

QUE ces dépenses soient comptabilisées annuellement au poste budgétaire « Promotion médias (Journaux/Web) » numéro 02 62200 341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) – ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION CR 145-06-2023

CR 203-08-2023

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse d'un projet en sécurité alimentaire, porté par l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf, en juin dernier;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à acquérir un camion réfrigéré destiné à la démarche en sécurité alimentaire de Solidarité citoyenne Portneuf;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommandait au conseil de la MRC de Portneuf d'acquérir le camion destiné au projet et de céder sa gestion et son utilisation à Solidarité citoyenne Portneuf (résolution CR 145-06-2023);

CONSIDÉRANT que des aspects légaux ont été soulevés et présentés aux membres de la commission du développement social et

économique et que ces derniers recommandent que soit abrogée et reprise la résolution du 18 juin 2023 afin de se conformer;

CONSIDÉRANT que la subvention provenant du FRCN sera accordée de la façon suivante :

Subvention				
Entreprise	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Solidarité citoyenne Portneuf	Achat d'un camion dans le cadre du projet de sécurité alimentaire	118 764 \$	Territoire de la MRC de Portneuf	94 764 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	118 764 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	94 764 \$

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise que la présente résolution abroge et remplace la résolution CR 145-06-2023;

QUE M. Bernard Gaudreau, préfet, et M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer la convention d'aide financière accordée à Solidarité citoyenne Portneuf au montant de 94 764 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – MODIFICATION À APPORTER SUITE À LA RÉOLUTION CR 070-03-2023

CR 204-08-2023

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a accordé une aide financière de cent mille dollars (100 000 \$) à l'entreprise « FD Groupe 2022 inc. » pour son projet de rachat de « Les Entreprises Albert Cloutier Itée », en mars 2023 (CR 070-03-2023);

CONSIDÉRANT que cette somme provient du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

CONSIDÉRANT que depuis l'autorisation de l'octroi de cette aide, les entrepreneures ont fait des modifications stratégiques à la constitution de leur entreprise, ce qui a eu quelques impacts sur l'envergure du projet à financer et sur le nom du bénéficiaire;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont été discutées lors de la commission du développement social et économique du 14 août dernier et que les membres de la commission recommandent les modifications à apporter à la résolution initiale;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil autorise la correction du nom du bénéficiaire inscrit dans la résolution CR 070-03-2023 et que la subvention soit versée à la compagnie « Les Entreprises Albert Cloutier Itée » (nouveau NEQ 1178786878), compagnie dirigée par les nouvelles gestionnaires à l'origine de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 PROJET DE FINANCEMENT D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES – AUTORISATION DE PAYER

CR 205-08-2023

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a autorisé, par sa résolution CR 261-10-2022, le lancement de la démarche liée au projet d'acquisition d'orthophotographies aériennes sur le territoire de la MRC de Portneuf et d'une partie du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, et a accepté de porter le dossier au nom des deux MRC, sur réception d'une résolution d'acceptation et d'engagement de la MRC de La Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que le projet d'orthophotographies aériennes numériques, avec un minimum de neige et de feuilles afin d'actualiser les données qui datent de 2012 pour les TNO et de 2018 pour les territoires municipalisés, a été réalisé au printemps 2023;

CONSIDÉRANT que le montage financier provisoire à l'égard de ce projet établissait les coûts de celui-ci à un maximum de 138 798 \$ (avant taxes) pour le territoire couvrant les deux MRC;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis au prorata du territoire couvert, et que ces derniers ont été depuis mis à jour pour un montant total final de 142 000 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT que l'équipe de la MRC a fait des vérifications pour trouver des moyens de financement de la dépense de 70 054,68 \$ plus taxes qui lui incombe, et que le Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État est tout indiqué;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la mise à jour du cadre financier de l'acquisition des orthophotographies aériennes couvrant les territoires de la MRC de Portneuf et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le financement de la dépense incombant à son territoire via le Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État et autorise le directeur des finances à faire le suivi et la refacturation pour l'autre portion des travaux à la MRC de La Jacques-Cartier, pour la dépense qui lui revient;

QUE la dépense soit inscrite au poste numéro 02 61000 344 « Acquisition d'orthophotos ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE MAÏS SUCRÉ DE NEUVILLE, MEMBRE IGP – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 206-08-2023

CONSIDÉRANT que l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville demande à la MRC de Portneuf une aide financière destinée à améliorer les installations du kiosque utilisé dans le cadre des Fêtes gourmandes de Neuville;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à la promotion de ce produit agroalimentaire d'appellation contrôlée;

CONSIDÉRANT que des sommes sont prévues au budget commandite de la MRC de Portneuf pour l'année 2023;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 500 \$ à l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville comme participation financière au kiosque promotionnel tenu dans le cadre des Fêtes gourmandes de Neuville en août 2023;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission reste à établir au cours des prochains jours.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu lundi dernier, et que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Yves Bédard mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité aura lieu en septembre prochain.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité aura lieu en septembre prochain.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Jacques Delisle mentionne qu'il n'y a rien à signaler concernant la CTRP.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Archill Gladu indique qu'il n'y a rien à signaler concernant la Régie.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Maryon Leclerc invite les membres du conseil et la population à venir assister au Festival des pompiers qui se tiendra à Saint-Marc-des-Carières les 25 et 26 août prochains.

M. Claude Duplain souligne l'envergure des initiatives touristiques dans Portneuf cette année, et invite la population à prendre le temps de visiter les sites Internet des municipalités et de la MRC, afin de découvrir les nombreuses activités offertes.

M. Mario Alain invite ses collègues maires à s'inscrire, ou déléguer un représentant, à la Randonnée vélo santé – Alcoa de la Fondation Santé Portneuf, qui aura lieu le 9 septembre prochain.

M. Éric Sauvageau invite la population à s'inscrire à la Course du Vieux moulin qui se tiendra à Deschambault-Grondines le 3 septembre prochain (épreuves : 1 km – 2,5 km – 5 km – 10 km).

M. Mario Dupont invite la population à l'événement Bière et poutine qui se tiendra à Pont-Rouge le 1^{er} septembre prochain.

M. Bernard Gaudreau lance également une invitation à venir assister à l'événement Les Fêtes gourmandes de Neuville qui se tiendra du 24 au 27 août prochains.

En appui aux propos de M. Claude Duplain, M. Gaudreau réitère l'invitation à participer aux diverses activités offertes dans l'ensemble des municipalités de la MRC, et à visiter le site Internet tourisme.portneuf.com.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 207-08-2023

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de M. Raymond Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette